

MAIRIE
de
SAINT JUST D'AVRAY
69870

Compte rendu du conseil municipal du mardi 5 octobre 2010

Présents:

Sylvain KASPRZYK, président de séance, Georges LACROIX, Hervé GOUJAT, Geneviève FERRAND, Annie CORGIER, Stéphane CORGIER, Maryline DUBOST, Christelle GATHIER, Alain GUILLET LOMA, Olivier LACROIX, Catherine MOUCAUD, Franck RONZON, René SALEMBIER.

Absents : Jean-Michel LERISSEL, pouvoir donné à Sylvain KASPRZYK, Odile DOUCET, pouvoir donné à Geneviève FERRAND.

Secrétaire de séance : Catherine MOUCAUD

Le Conseil municipal de ce mardi 5 octobre 2010 avait pour ordre du jour :

- ⇒ Approbation du compte-rendu de conseil municipal du mardi 27 juillet 2010,
- ⇒ Octroi d'une subvention de fonctionnement pour l'ALSH (centre de loisirs),
- ⇒ Délégation au maire pour ester en justice,
- ⇒ Constitution d'une commission municipale chargée du projet « carte communale »
- ⇒ Réflexions sur les projets d'investissement à inscrire au contrat triennal
- ⇒ Questions diverses

Après l'approbation du compte rendu de la séance précédente, monsieur le maire présente les thèmes prévus à l'ordre du jour :

1/ Octroi d'une subvention de fonctionnement pour le centre de loisirs

Au titre de la participation de la commune pour le déroulement du centre de loisirs sans hébergement de l'été 2010, et suite à la demande formulée par l'association « La Farandole » le 1^{er} septembre 2010, monsieur le maire propose d'octroyer une subvention de fonctionnement à l'association ;

Ainsi conformément aux dispositions financières contractuelles arrêtées dans le cadre du contrat « temps libre » en vigueur, la subvention s'élève à 391,93 € :

(C'est-à-dire : nombre de journées enfants qui s'élève à $509 \times 0.77 = 391,93$ €).

Le conseil municipal,

Entendu le rapport sur la demande de subventions de fonctionnement formulée par l'association « La Farandole »,

Décide à l'unanimité :

1 / d'octroyer la subvention suivante au titre de l'exercice 2010 :

-Association LA FARANDOLE à St Just d'Avray.....391,93€

2/ La dépense sera imputée au compte 6574 du budget.

2/ Délégation au maire pour ester en justice

Par lettre du 06/08/2010, Monsieur le greffier en chef du tribunal administratif de Lyon, a transmis à la commune la requête n° 1004763-2, présentée par Monsieur Coutaudier Pierre.

Cette requête vise le recours en annulation à l'encontre d'un certificat d'urbanisme opérationnel négatif délivré le 18 mai 2010.

Il sollicite en outre la condamnation de la commune de St Just d'Avray à lui payer la somme de 2000 € au titre des frais non compris dans les dépens.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de

- l'autoriser à ester dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat Maître Serge DEYGAS pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal accepte, avec 14 votes pour et 1 abstention.

3/ Constitution d'une commission municipale chargée du projet « carte communale »

L'élaboration d'une carte communale s'inscrit à la croisée des domaines urbanisme et marchés publics ;

La procédure s'étend de l'appel d'offres pour le choix du prestataire dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée, à l'enquête public, pour finir par la conception final du projet soumis à délibération du conseil municipal.

Sont intéressés : Odile DOUCET, Maryline DUBOST, Hervé GOJJAT, Georges LACROIX, Christelle GATHIER, Franck RONZON, René SALEMBIER, Geneviève FERRAND et Jean-Michel LERISSEL.

4/ Réflexions sur les projets d'investissements à inscrire au projet contrat triennal conclu avec le département du Rhône

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que madame GACHON, directrice de la maison du Rhône d'Amplepuis, se propose d'être présente lors du prochain conseil municipal afin d'exposer les enjeux et les modalités du contrat triennal.

Monsieur le maire demande aux conseillers de réfléchir et d'envoyer leurs idées directement à la mairie.

6/Questions diverses

⇒ Monsieur le maire fait lecture du courrier de Monsieur et Madame LEPORE dans lequel ils font part de leur demande de réfection du chemin d'accès à leur domicile (Le Clément-Copry). Un drainage est prévu.

⇒ L'ITEP Clair'Joie organise une journée « porte-ouverte » le samedi 16 octobre de 11h30 à 13h.

⇒ Le rapport d'activités de la communauté de communes du pays d'Amplepuis-Thizy est consultable en mairie.

⇒ Monsieur le maire fait part de l'ouverture d'une antenne AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) sur le village. Les 15 places sont réservées. Pour le moment, ce sont des paniers de légumes qui sont vendus.

⇒ Voirie : le chantier en bas du Néanne se termine, il reste du goudron à faire au Clément, et la barrière à poser à Neiry.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée.